

## \*LES CALENDRIERS DE PUPITRES EN CUIR

## Question n° 973—M. Irvine:

1. En ce qui concerne les calendriers de 1968 en cuir, pour pupitres, que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a achetés, ou qui lui ont été fournis, a) quels éléments de ces calendriers ont été fabriqués aux États-Unis et quel est leur coût, b) quels éléments ont été fabriqués au Canada et quel est leur coût?

2. Pourquoi n'a-t-on pas demandé de soumissions?

3. Pourquoi a-t-on acheté ces calendriers?

**M. John C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** 1. a) Des dos de calendriers ont été importés des États-Unis dans le cas de 4,606 des 5,606 calendriers en question. La compagnie canadienne les a payés \$350.75. b) Mille calendriers ont été faits en entier au Canada, au coût de \$404.25. Pour les 4,606 autres, l'estampage, le matricage, la finition, l'impression, les feuillets et les enveloppes sont l'œuvre d'une entreprise canadienne et ont coûté \$1,403.01.

2. La première commande était de 1,000 calendriers, au coût total de \$404.25. La deuxième comportait 4,606 calendriers et se chiffrait à \$1,753.76. Comme les prix fixés semblaient raisonnables, nous n'avons pas fait d'appel d'offres officiel.

3. On a pensé que ces calendriers seraient une façon commode de rappeler aux employeurs les services qu'offrent les Centres de Main-d'œuvre du Canada.

## LES LOGEMENTS DESTINÉS AUX EFFECTIFS MILITAIRES À SOEST, EN ALLEMAGNE

## Question n° 983—M. Skoreyko:

1. Qui s'occupe de loger le personnel des forces armées canadiennes à Soest (Allemagne)?

2. Quelles mesures prend-on pour loger convenablement les membres du personnel militaire et leurs familles, quels sont les loyers, et contrôle-t-on les montants pour s'assurer qu'ils sont raisonnables?

3. Quels sont les services médicaux, les médecins et les hôpitaux qui sont mis à la disposition des militaires et de leurs familles, qui y veille, et à combien cela revient-il par famille?

4. Quels avantages les Services Maple Leaf offrent-ils au personnel canadien outre-mer et ces services réalisent-ils des bénéfices ou bien sont-ils déficitaires?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** 1 et 2. C'est le commandant de la Base des Forces canadiennes, à Soest, en Allemagne, qui dirige un bureau de logement afin d'aider les militaires canadiens à obtenir des logis convenables. Le Canada maintient un inventaire d'un fort pourcentage de logis hors base à bon marché occupés par des familles canadiennes, et ces logis sont transmis aux familles qui arrivent. Cependant, le personnel chargé du logement est toujours à la recherche de logis convenables pour les militaires. Lorsqu'un nouveau logis est dis-

ponible pour location, le surveillant du logement établit la valeur du loyer et négocie avec le propriétaire un prix raisonnable de location. Cette façon de procéder a contribué à régir les prix des loyer et à empêcher les militaires de se faire concurrence au détriment les uns des autres dans l'obtention d'un logis. Les logis situés hors des emplacements militaires sont classés de la façon suivante: Catégorie A—Bon logis bien meublé avec toutes les installations ordinaires. Loyer maximum de \$27 à \$30 par pièce. Catégorie B—Logis moyen meublé de façon satisfaisante, installations ordinaires. Loyers maximum de \$24 à \$27 par pièce. Catégorie C—Logis médiocre, meublé suffisamment, installations élémentaires. Loyer maximum de \$18 à \$24 par pièce.

3. Les militaires sont traités par le médecin de leur unité. Au besoin, le Centre médical d'accueil peut assurer, à l'intérieur de la zone de garnison, les services de rayons X et d'analyses de laboratoires ou des soins hospitaliers mineurs. Les soins hospitaliers définitifs, y compris les soins de grande chirurgie, sont assurés par le British Military Hospital (l'Hôpital militaire britannique), à Iserlohn, où environ la moitié du personnel professionnel et infirmier provient des services médicaux des Forces canadiennes. En ce qui concerne les personnes à charge, des soins médicaux sont assurés à la clinique des personnes à charge de Soest, dont les cadres sont remplis par le personnel du service médical des Forces canadiennes et par des infirmières civiles diplômées qu'emploie le ministère de la Défense nationale. En outre, il y a toujours un médecin militaire de service à toute heure en cas d'urgence, et il y a aussi un service d'ambulance de 24 heures. Le British Medical Hospital d'Iserlohn fournit des installations complètes pour malades hospitalisés. Cependant, les personnes à charge ont le choix soit d'accepter les soins donnés par le ministère soit d'avoir recours aux soins de médecins civils allemands et de se faire hospitaliser dans les hôpitaux allemands. On donne gratuitement les soins que reçoivent les militaires canadiens dans les installations médicales du ministère de la Défense nationale. Les sommes exigées pour les personnes à charge sont prélevées conformément au tarif prévu par le Régime d'assurance collective d'indemnités chirurgicales et médicales. Un militaire marié sans enfant verse mensuellement \$1.36 au régime susdit et \$3.25 au régime canadien de protection à l'étranger. Un militaire marié qui a des enfants verse \$2.04 mensuellement, plus une somme de \$5.20. Un militaire qui jouit de cette protection a d'habitude seulement une faible partie des frais hospitaliers, s'il en est, à payer pour l'hospitalisation d'une personne à sa charge.